



BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE

SAISON 2013-2014

COMPÉTITIONS RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACTS :

Commission régionale sportive : sportive@rhonealpes-volley.fr

Validé par le Bureau Exécutif du 06 février 2014

Adopté par le Comité Directeur du 06 février 2014

Siège social : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01 - Fax : 09 55 22 38 01
E-mail : secretariat.isere@gmail.com

Annexe : Espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67 - Fax : 09 59 36 98 67
E-mail : secretariat.rhone@gmail.com



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

Site internet : <http://rhonealpes-volley.fr>

Rhône-Alpes Région



TABLE DES MATIÈRES

SPORTIVE

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

1. Championnat Pré-National - Seniors M/F	3
2. Championnat Régional 1 - Seniors M/F	4
3. Championnat Régional 2 - Seniors M/F	5
4. Accession en Régional 2 - Seniors M/F	7
5. Coupe Rhône-Alpes Seniors M/F avec handicap	7

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

6. Championnat Régional Jeunes Elite M/F	9
7. Challenge Régional Minimes M/F	10
8. Challenge Régional Benjamins - Benjamines	11
9. Tournoi de Préparation à la Coupe de France Benjamin M/F	11
10. Titres de Champions	11
11. Label Régional Jeunes	12

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

12. Gestion des compétitions régionales	12
13. Horaires des rencontres	12
14. Inscription sur la feuille de match	13
15. Qualification et Licences	13
16. Cas particulier jeunes M/F	13
17. Aménagements aux calendriers	13
18. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	13
19. Mode de classement	14
20. Obligations pour les équipes recevantes	14
21. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	14
22. Conséquences pour non respect des DAF Régionaux	15
23. Règlement sportif Benjamins - Benjamines	15
24. Règlement sportif Poussins – Poussines 2x2	16
25. Connaissance des règlements	16
26. Cas non prévus	16

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes seniors engagées dans les championnats régionaux - saison 2013-2014	17
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2013-2014	18
Annexe 3 - Droits et amendes - saison 2013-2014	19
Annexe 4 - Les Catégories d'âges – saison 2013 – 2014	20
Annexe 5 - Tableaux des DAF	21
Annexe 6 - Classement annuel Seniors - saison 2013-2014	22
Annexe 6 bis - Classement annuel Seniors (R2M) - saison 2013-2014	23
Annexe 7 - Disposition particulières des Pôles M/F Rhône-Alpes	24
Annexe 8 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	26

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL - SENIORS M/F

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2012-2013 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En Pré National, les rencontres des pôles Espoir de Lyon se déroulent en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 7).

Championnat : Début : 21 septembre 2013 Fin : 27 avril 2014 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

1.2. Montée(s) en National 3

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Pré National.

Sur proposition de la C.C.S. les deux premiers sont proposés au Tournoi Qualificatif au Championnat National N3 (TQCN) limité à l'équipe classée 3^{ème} de Pré Nationale pour bénéficier des 2 places accordées à la ligue Rhône-Alpes ou d'une équipe sur un projet de club limité à la 5^{ème} place.

1.3. Descentes en Régional 1

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Régional 1.

Le nombre de descentes en R1 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National (cf. classement annuel 2012-2013 - annexes 6 et 6 bis).

Les pôles Espoir Masculin et Féminin sont protégés et ne pourront ni monter en National 3 ni descendre en R1 (cf. annexe 7).

Dans le cas où le pôle Espoir M ou F est par son classement reléguable, c'est l'équipe classée au-dessus qui descendra en R1 et elle sera prioritaire dans le cas des repêchages si elle est classée 9^{ème} ou au-dessus à l'issue de la 22^{ème} journée.

1.4. Barrage entre le 10^{ème} de Pré National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 17 mai 2014, chez le 10^{ème} de Pré National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires (le pôle Espoir n'est pas concerné par ce barrage).

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de Pré-National ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R1 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

1.5. Qualification des joueurs/euses au Tournoi de barrage Pré National - R1 :

Pour participer au barrage de Pré Nationale/Régionale 1, un joueur/euse devra avoir disputé au **minimum trois rencontres** avec son club dans le championnat régional (Pré National / Régionale 1).

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 - SENIORS M/F

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2012-2013 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 21 septembre 2013 Fin : 27 avril 2014 22 journées

Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

2.2. Montées en Pré National

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Régional 1.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent directement en Pré National.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général des équipes 2013-2014 (cf. annexes 6 et 6 bis).

2.3. Barrage entre le 10^{ème} de Pré-National et le 3^{ème} de Régional 1 (AG 2010)

Date : samedi 17 mai 2014, chez le 10^{ème} de Pré National, en 3 sets gagnants, afin d'établir l'ordre des montées dans le cas de qualifiés supplémentaires.

2.4. Qualification des joueurs/euses au Tournoi de barrage :

Pour participer au barrage de Pré Nationale/Régionale 1, un joueur/euse devra avoir disputé au **minimum trois rencontres** avec son club dans le championnat régional (Pré National ou Régionale 1).

Principe général des montées en Pré Nat M/F (limitation à 3 équipes de R1)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de Pré-National
2. Equipe reléguée à la place du pôle Espoir (M ou F) "protégé"
3. Equipe vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1)
4. Equipe perdante du barrage (10^{ème} de Pré-Nat ou 3^{ème} de R1)
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de Pré National

2.4. Descentes en Régional 2

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en Régional 2.

Le nombre de descentes en R2 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 (cf. classement annuel 2013-2014 - annexes 6 et 6 bis).

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de R1 ne sont pas concernées par le maintien et seront rétrogradées en R2 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2 SENIORS

3.1. SENIORS FÉMININE

3.1.1 Formule

Il est constitué de 2 poules D et E de 12 et 10 équipes avec une répartition géographique des équipes (Bassin Lyonnais et Bassin Grenoblois) pour limiter les déplacements.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 21 septembre 2013 Fin : 27 avril 2014 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

3.1.2. Titre de champion Régional 2 Féminine

Samedi 17 mai 2014, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule.

3.1.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de Régionale 2 Féminine

Samedi 17 mai 2014, entre les deuxièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules.

3.1.4. Montées en Régional 1 Féminine

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E accèdent directement en Régional 1.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant le cas au classement général annuel des équipes 2013-2014 (annexes 6 et 6 bis).

Principe général des montées en R1 Féminine (Limitation aux équipes classées 3^{èmes} des 2 poules de R2 Féminine)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des places laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de R1
2. Equipe vainqueur du barrage des deuxièmes de R2F
3. Equipe perdante du barrage des deuxièmes de R2F
4. Les équipes classées 3^{ème} des poules de R2F prises dans l'ordre du classement général
5. Equipe classée 10^{ème} de R1
6. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de R1

3.1.5. Descentes en Départemental

Les deux dernières équipes de chaque poule sont rétrogradées en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (cf. classement annuel 2013-2014 – annexes 6 et 6 bis).

En cas de descentes supplémentaires en Départemental, l'équipe proposée à la descente des 2 poules de R2 de même rang, sera celle qui, par comparaison entre les 2 équipes, aura le moins bon coefficient des sets/des points averages, ramené au nombre de rencontres jouées si les 2 poules sont constituées de nombre différents.

3.2. SENIORS MASCULIN

3.2.1 Formule

Il est constitué de 2 poules D et E **de 8 équipes** avec une répartition géographique des équipes (Bassin Lyonnais et Bassin Grenoblois) pour limiter les déplacements.

1^{ère} phase : dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Début : 21 septembre 2013 Fin : 02 février 2014 16 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

2^{ème} phase : les 16 équipes seront réunies en 4 poules de 4 équipes de même classement des 2 poules géographiques de la 1^{ère} phase.

Dans ces 4 nouvelles poules constituées toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour sur 6 journées et repartent à 0 au compteur point.

Début : 22 février 2014 Fin : 27 avril 2014 6 journées

Poule F les 1^{ers} et 2^{èmes} de chaque poule, Poule G les 3^{èmes} et 4^{èmes} de chaque poule, poule H les 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule, Poule I les 7^{èmes} et 8^{èmes} de chaque poule.

A la fin de cette seconde phase les équipes seront classées de 1 à 16. Ce classement final sera utilisé pour les montées en R1 et les descentes en départemental.

3.2.2. Titre de champion Régional 2 Masculine

Il reviendra à l'équipe classée 1^{ère} de la deuxième phase.

3.2.3. Montées en Régional 1 Masculine

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la deuxième phase accèdent directement en Régional 1.

Pour compléter la poule de R1, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), les équipes seront prises dans l'ordre du classement général de la deuxième phase mais limité à la 4^{ème} place. (se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général annuel des équipes 2013-2014 (annexes 6 et 6 bis).

Principe général des montées pour la R1M (Limitation aux équipes classées 4^{èmes} de la deuxième phase de R2M)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, si il y a une ou des places laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au-dessus de R1
2. Equipe classée 3^{ème} de la deuxième phase du classement général de R2M
3. Equipe classée 4^{ème} de la deuxième phase du classement général de R2M
4. Equipe classée 10^{ème} de R1
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de R1

3.2.5. Descentes en Départemental

Les équipes classées de 13^{ème} à 16^{ème} descendent en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (cf. classement annuel 2013-2014 – annexes 6 et 6 bis). En cas de descentes supplémentaires en Départemental, les descentes se feront en fonction du classement général de R2 Masculine.

4. ACCESSION EN RÉGIONAL 2 - SENIORS M/F

Les champions départementaux accèdent directement en Régional 2 M/F sur proposition de leur comité départemental. Six places sont réservées aux 6 comités départementaux organisant une compétition senior.

Possibilité si un ou des comités départementaux ne présente(nt) aucun candidat, de faire appel aux autres comités départementaux en respectant l'ordre de la liste des qualifiés supplémentaires des comités départementaux.

Dans le cas de place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement(s) d'équipe(s) et/ou de désistement(s), il sera fait appel ensuite, aux équipes descendantes dites "repêchées" prises dans l'ordre du classement général annuel jusqu'aux équipes classées antépénultième des poules de R2.

Si il reste encore des places disponibles pour compléter les poules de R2, il sera fait appel de nouveaux aux comités départementaux, en respectant l'ordre de la liste des qualifiés supplémentaires et limité à 2 équipes d'un même comité départemental.

Enfin, en cas de places encore disponibles, pour compléter les poules de R2 M/F, la CRS pourrait proposer aux équipes qui ont été rétrogradées sportivement en départemental de réintégrer la R2 M/F (AG Ligue 2010).

Classement par comité départemental et par genre des qualifiés supplémentaires seniors masculins et féminins pour l'accession en championnat régional - saison 2013-2014 :

Le classement est établi d'après le nombre de licenciés seniors masculins et féminins de la saison précédente (2012-2013) soit :

<u>Masculins</u>	<u>Féminins</u>
1 - CD 69	1 - CD 69
2 - CD 38/73	2 - CD 38/73
3 - CD 42	3 - CD 42
4 - CD 07/26	4 - CD 07/26
5 - CD 01	5 - CD 01
6 - CD 74	6 - CD 74

5. COUPE RHÔNE-ALPES SENIORS M/F AVEC HANDICAP

5.1. Engagement

La participation des groupements sportifs est limitée en niveau de compétition, à la N 3.

La date limite d'engagement est fixée au 10 décembre 2013

Le nombre d'équipes par club n'est pas limité mais les joueurs/joueuses ne peuvent être inscrits que par une seule équipe.

Le droit d'engagement est fixé à 30 € par équipe

5.2. Tirage

- a) Constitution de 2 chapeaux pour éviter que des équipes du même club se rencontrent au 1^{er} tour
- b) Pour les autres tours, le groupement sportif tiré en premier, sera le recevant

5.3. Formule Sportive

- a) Toutes les rencontres se jouent en 3 sets gagnants avec élimination directe mais respectant la règle b.
- b) Les équipes éliminées après leur premier match seront reversées en consolante afin que toutes les équipes jouent au minimum 2 matchs.

5.4. Règlement

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement.

5.5. Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

1^{er} tour dit de cadrage avec, si nécessaire, en exempts, les finalistes de la saison 2012-2013 puis les équipes de plus haut niveau

5.6. Règle du handicap

La coupe se déroule avec handicap pour l'équipe de plus haut niveau à tous les sets (y compris le set décisif) suivant les cas de figure suivants :

- 1 division d'écart 0 / + 2 points
- 2 divisions d'écarts 0 / + 3 points
- 3 divisions d'écarts 0 / + 4 points
- 4 divisions d'écarts 0 / + 5 points

5.7. Horaire des rencontres

Les rencontres doivent se jouer avant la date butoir fixée par la CRS.

5.8. Arbitrage

Le 1^{er} arbitre est désigné par la CRA. Le deuxième et le marqueur sont fournis par le club recevant. Indemnités totales prises en charge par le club recevant (voir tableau).

5.9. Qualification des joueurs

Pas de limitation du nombre de mutés

Les joueurs licenciés des fédérations affinitaires sont acceptés.

Licences FFVB Compét'lib ou Compétition Volley-ball acceptées.

Les Regroupements de licences sont autorisés.

5.10. Bonus

Les équipes qui bénéficient du bonus de points doivent respecter la réglementation des catégories de joueurs classées en A ou B.

Joueur A : inscription consécutive ou pas sur 3 feuilles de matchs de l'équipe 1.

Rappel : les jeunes des catégories cadets à Espoirs sont classées en catégorie B quelques soient les compétitions auxquels ils ont participé tout au long de la saison.

5.11. Récompenses

- **Tournoi principal**
- Finale : Vainqueur : 5 ballons Perdant : 3 ballons
- Perdants des ½ finales : 1 ballon par équipe.

Tournoi Consolante

- Vainqueur de la finale consolante : 3 ballons Perdant : 2 ballons
- Un jeu de tee shirts aux finalistes (principal et consolante) avec une coupe aux vainqueurs par tournoi

5.12. Forfait et pénalités

En cas de match perdu par pénalité ou forfait, l'équipe sera éliminée et devra s'acquitter d'une amende financière à verser à la Ligue conformément aux droits et amendes prévus par la ligue Rhône-Alpes de volley-ball (cf. annexe 3).

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

6. CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES ÉLITE M/F

6.1. Mise en place

A l'issue des 2 plateaux régionaux prévus les dimanches 29 septembre et 6 octobre 2013, la Sportive a proposé lors de la réunion du 7 octobre 2013 en présence des représentants des Commissions Départementales sportives, des entraîneurs des équipes retenues et des membres de l'ETR un championnat régional jeune validé par le BE du 10/10/2013.

6.2. Remplacements des joueurs/euses (plateaux et championnat)

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement.

6.3. Catégories Junior - Cadet - Masculins à 12 équipes

A l'issue des 2 plateaux 12 équipes masculines ont été retenues pour le championnat régional Elite masculin.

Les équipes sont réparties dans 2 poules de niveau issues du classement général des deux plateaux

6.4. Formule sportive :

1^{ère} Phase : dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent

- 5 journées (matchs aller seulement en 3 sets gagnants)
- Poule A avec les équipes classées de 1 à 6 (hauteur filet Junior 2,43 m)
- Poule B avec les équipes classées de 7 à 12 hauteur filet Cadet 2,35 m)
- Arbitrage et marque par le club recevant (Indemnité à la discrétion du club recevant)

2^{ème} Phase : dans chaque nouvelle poule constituée toutes les équipes se rencontrent

- 6 journées en matchs aller/retour en 3 sets gagnants
- 3 poules de 4 équipes issues du classement de la 1^{ère} phase (Elite – Excellence – Honneur)
- Elite : Arbitrage CRA 1^{er} arbitre, 2^{ème} arbitre et marque par le club recevant (Indemnité : voir tableau CRA = 33€ par équipe 13,50 € + 13,50 € + 6 €)
- Excellence et Honneur : Arbitrage et marque par le club recevant (Indemnité à la discrétion du club recevant)

Poule Elite et Excellence hauteur filet Junior 2,43 m

Poule Honneur hauteur filet Cadet 2,35 m

Un titre de champion par niveau

6.5. Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

6.6. Titre de Champion

Un titre de champion par catégorie

6.7. Catégorie Junior Féminine – Cadette

A l'issue des 2 plateaux 7 équipes féminines ont été retenues pour le championnat régional Elite féminine.

6.8. Formule sportive

- Le championnat régional élite féminin est constitué d'une poule unique de 7 équipes.
 - Dans la poule toutes les équipes se rencontrent en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 14 journées
 - Arbitrage et marque par le club recevant lors des matchs aller (indemnité à la discrétion du club recevant)
 - Matchs retour : Arbitrage CRA 1^{er} arbitre, 2^{ème} arbitre et marque par le club recevant (Indemnité : voir tableau CRA = 33€ par équipe 13,50 € + 13,50 € + 6 €)

6.9. Dates : se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

6.10. Titre de Championne

Un titre de championne

6.11. Particularité

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, plusieurs équipes du même genre dans le même niveau. Toutefois, les équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans le même niveau ou dans des niveaux différents mais du même genre, devront être obligatoirement composées par des groupes différents (un 6 majeur par équipe) et sans possibilité pour ces 6 majeurs de chaque équipe de changer de groupe en cours de saison.

7. CHALLENGE RÉGIONAL MINIME M/F en 6X6

Compte tenu du nombre d'équipes et du niveau des équipes, il a été décidé lors de la réunion du 7 octobre 2013 de proposer un challenge sur 3 dates sur la base des équipes présentes aux plateaux du 29 septembre 2013.

Montant de l'engagement : 10 € pour l'ensemble de cette compétition pour les équipes n'ayant pas participé au tournoi du 29 septembre 2013.

L'organisation de ces plateaux sera dans la mesure du possible confié à un club central géographiquement.

Les 3 plateaux seront ouverts à d'autres équipes sur invitation par leur comité respectif sans dépasser 12 équipes

- 1^{er} décembre 2013 sur Grenoble, Meylan (MM) et GVUC (MF)
- 16 février 2014 sur Lyon, Vball (MM) et Villefranche (MF)
- 13 avril 2014 à déterminer

La formule proposée sera pyramidale pour établir des poules de niveau lors du deuxième tournoi, afin de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participantes à ce challenge.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de point obtenu sera divisé par le nombre de tournois auxquels chaque équipe aurait pu participer.

Compétition de 10H00 à 15H00 avec une coupe par genre et par plateau remis lors du goûter.

8. CHALLENGE RÉGIONAL BENJAMIN M/F en 4x4

Le Challenge Régional Benjamin M/F est ouvert à toutes les équipes et les 2 tours sont décalés par rapport aux dates de coupe de France de la même catégorie afin de bénéficier lors des tournois proposés des meilleures équipes de cette catégorie.

Montant de l'engagement : 10 € pour l'ensemble de cette compétition.

La formule proposée sera pyramidale pour établir des poules de niveau lors du deuxième tournoi, afin de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participantes à ce challenge.

A chaque tour, l'équipe classée première marquera les points correspondant au nombre total d'équipes présentes ou 12 points minimum si le nombre d'équipes est inférieur à 12 avec un point de moins par classement pour les autres équipes.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de points obtenus sera divisé par le nombre de tournois auxquels chaque équipe aurait pu participer.

Compétition de 10H00 à 15H00 avec une coupe par genre et par plateau remis lors du goûter.

Dates : **26 janvier 2014** **30 mars 2014**

9. TOURNOI DE PRÉPARATION A LA COUPE DE FRANCE BENJAMIN

Un tournoi par genre est proposé dans la catégorie Benjamins M/F dans le but de préparer ces équipes à la coupe de France.

Date : 06 octobre 2013 (tournoi annulé par manque d'équipes inscrites)

10. TITRE DE CHAMPION RÉGIONAL JEUNES

10.1. Catégorie Poussins - Poussines en 2x2

Finale Régionale :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants dans la catégorie Poussin par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes poussins et 12 équipes poussines).

Date : dimanche 18 mai 2014 de 11H00 à 18H00 organisateur Clubs de l'Isère et CD38

10.2. Catégorie Benjamins et Benjamines en 4X4

Finale Régionale :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie Benjamin par genre (6 équipes benjamins et 6 benjamines).

Date : samedi 24 mai 2014 de 13H00 à 19H00 organisateur club de RHODIA VAISE

10.3. Catégorie Minimes en 4x4 et en 6x6

Finale Régionale :

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie Minime par genre (6 équipes minimes Masculin et 6 équipes minimes Féminine).

Date : dimanche 18 mai 2014 de 11H00 à 18H00
Organisateur 4x4 M/F par le club de Villars
Organisateur 6x6 M par le club de Voironnais
Organisateur 6X6 F par le club d'Albertville

11. LABEL RÉGIONAL JEUNES

Le barème de points reste identique à la saison précédente. Toutes les compétitions régionales jeunes sont prises en compte dans ce Label.

Tous les clubs seront classés selon un ratio Points/Nb de licenciés jeunes, avec un minimum de 12 licenciés jeunes.

Les 20 premières équipes seront labellisées avec une dotation en ballons et bénéficieront du bonus de ½ Unité de Formation pour leurs Devoirs régionaux à partir de 1UF et plus.

Les 5 équipes suivantes (classement de 21° à 25°) bénéficieront uniquement du bonus ½ Unité de Formation pour leurs Devoirs régionaux à partir de 1UF et plus.

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

12. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

12.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

12.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://www.rhonealpes-volley.fr> dans le menu Volley-ball - "Saisie des résultats") au plus tard le dimanche à 18 h 00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée.

13. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

13.1. Pré Nationale - R1 et R2 M/F : le samedi de 17H00 à 21H00 et le dimanche de 11H00 à 16H00

13.2. Jeunes en formule championnat : Juniors - Cadet M/F : le dimanche de 11H00 à 15H00.

13.3. Jeunes en formule Plateau : le dimanche 10H00 / 15H00.

14. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

14.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

14.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2) AG 2013)

14.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois (3).

15. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) dont la licence aura été validée par la FFVB conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

16. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie Espoir, sont autorisés à participer à toutes compétitions Senior sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4) limité a **un seul match Senior par Week-end excepté deux joueurs maximum des catégories cadets à Espoirs qui peuvent être inscrits le même Week-end sur deux feuilles de matches seniors des championnats fédéraux tous niveaux (Nationaux – Régionaux – Départementaux). (AG 2012)**
- b) **Les participants aux Coupe de France Jeune ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.**
- c) **Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes**

17. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-end prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, et joindre un chèque de 35 euros après parution des calendriers définitifs.

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tout niveau et la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets, est accordé à titre gracieux à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior.

Sur le planning de la saison (cf. annexe 2), le "R" correspond à des dates réservées pour les reports de match pour la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets M/F, dans le cas où les clubs concernés ne trouvent pas d'un commun accord, une date pour jouer la rencontre senior prévue au calendrier. (Se reporter au planning de la saison 2013-2014 (cf. annexe 2).

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

18. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS ET JEUNES M/F

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- le nombre de victoires
- le coefficient des sets
- le coefficient des points

19. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives.

20. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 3 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 310 et MOLTEN IV5XC - V5M5000 - V5M4500 - V5M4000.

21. DEVOIRS D'ACCEUIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

21.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FFVB (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application

21.2.1. Devoirs régionaux (AG 2012)

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours).

21.2.2. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées dans le championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 8 licences jeunes de type "Compétition Volley-Ball" supplémentaire pour toutes les équipes réserves seniors sans faire de distinction du genre et de niveau, (voir tableaux cf. annexe 5).

21.2.3. Devoirs régionaux Mixité (AG 2013)

Possibilité à un club de couvrir ses obligations régionales jeunes (Unité de Formation et Licences) en prenant en compte toutes leurs équipes jeunes M/F engagées dans les compétitions régionales et/ou départementales ainsi que le nombre total de licences jeunes sans faire la distinction du genre pour couvrir leurs DAF régionaux de toutes leurs équipes seniors masculines et ou féminines engagées dans le championnat régional seniors.

21.2.4. Devoirs régionaux spécial équipe jeune engagée en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

21.3. BONUS RÉGIONAL : (Saison N + 1)

Bonus A Un club Labellisé Régionalement bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus

Bonus B Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

Attention : tous les clubs labellisés devront obligatoirement être en règle avec le nombre de licenciés jeunes en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F (cf. annexe 21).

22. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régional en nombre :

- a) **D'Unité de Formation**, l'équipe senior dans le respect du genre concerné obtiendra un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée égale à 8 fois la cotisation ligue de la catégorie junior.
- b) **De licences jeunes**, l'équipe senior, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

Dans le cas où un GSA ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera pénalisée suivant les critères a) ou b).

23. RÉGLEMENT SPORTIF BENJAMINS – BENJAMINES

23.1 Le terrain a une dimension de 7m X 14m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet) :

- a) Hauteur du filet : le filet a une hauteur de 2m10 pour les féminines et pour les masculins,
- b) Ballon : le ballon utilisé est un ballon allégé à 18 panneaux avec une combinaison de couleurs.

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MG V-230 MOLTEN : SSVP 4

23.2 Règles spécifiques :

- a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- b) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- c) Positions des joueurs et numérotation :
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- d) Position relatives des joueurs entre eux : au moment de la frappe du ballon au service :
 - les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
 - le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant
- e) Remplacement des joueurs : le nombre des remplaçants est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
 - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- f) Libéro : il n'y pas de libéro.

23.3 Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

24. RÉGLEMENT SPORTIF POUSSINS – POUSSINES EN 2X2

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 1 remplaçant.

Le terrain mesure 4,5 x 9 mètres, le filet est à 2 mètres.

Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe). Les changements de joueurs sont au nombre de 2 et sont libres.

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MG V-200 MOLTEN : SSVB-4-200

25. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

26. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

**CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPES SENIORS ENGAGÉES DANS LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL
TOUS NIVEAUX SAISON 2013/2014**

SENIORS MACULINS	
N°	EQUIPES
1	US MEYZIEU VB 1
2	US ST-EGREVE VB 2
3	PL VILLETTE PB 2
4	EVBC RILLIEUX
5	PÔLE ESPOIR J.PERRIN
6	AS CALUIRE VB
7	FRJEP CHARNAS
8	FIRMINY
9	VC MEXIMIEUX
10	AL CHAMBERY VB
11	ANNECY VB
12	AS FONTAINE VB
13	US MEYZIEU VB 2
14	UA SEYSSINS VB
15	PESD LYON VB
16	RHODIA VAISE
17	VB@LL 1
18	PL CRAPONNE VB
19	E.FOREZIEENNE VB 2
20	ASULYON VB 2
21	GRENOBLE VUC 2
22	VALENCE ACE
23	VB VILLEFRANCHE 2
24	VB POUILLY ST NIZIER
25	US VALLEE DE LA GRESSE
26	E. ST MAURICE/DARGOIRE
27	CASE VB 2
28	VOIRONNAIS VB
29	CS TIGNIEU
30	AS FONTAINE VB 2
31	VBC LYON FRANCHEVILLE
32	VB VILLARS
33	US AUBENAS VB
34	VB@LL 2
35	ES MEYLAN VB 2
36	SEL OYONNAX VB
37	OF ST-CYPRIEN VB
38	VB ROMANS
39	2°CD 69 PAYS VIENNOIS
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
48	

SENIORS FEMININS	
N°	EQUIPES
1	E. ST-CHAMOND VB 2
2	US MEYZIEU VB
3	UA SEYSSINS VB 2
4	UGS ST CHRISTO-GRAMMOND
5	PÔLE ESPOIR LUMIERE
6	PASSY SALLANCHES VOLLEY
7	GRENOBLE VUC 1
8	E.S ST-MARTIN D'HÉRES
9	CLAIX VB
10	E.S ST-MAURICE/DARGOIRE
11	AS FONTAINE VB
12	US VALLEE DE LA GRESSE 1
13	OF ST CYPRIEN VB
14	PAYS VIENNOIS
15	VBC LYON FRANCHEVILLE
16	PL VILLETTE PB 2
17	US ST-EGREVE VB
18	AS CALUIRE VB
19	AL CHAMBERY VB
20	UODL TASSIN
21	PEYRINS VB
22	FIDESIENNE VB
23	FIRMINY VB 2
24	VOIRONNAIS VB
25	MONTÉLIMAR VOLLEY
26	VB@LL 2
27	AL ECHIROLLES VB
28	PL CRAPONNE VB
29	RIORGES
30	US VALLEE DE LA GRESSE 2
31	GRENOBLE VUC 2
32	AS ROANNE VB
33	ES MEYLAN VB
34	SMASHEURS MONTBRISON
35	E.FOREZIEENNE VB
36	EVBC RILLIEUX
37	CASE VB
38	SL MARGES
39	US AUBENAS VB
40	VC TALENCONNAIS
41	ANNEMASSE VOLLEY 2
42	ASULYON VB 2
43	VALENCE ACE
44	US DOMBES/SAÔNE
45	PESD LYON VB
46	
48	

PLANNING ANNUEL DES COMPÉTITIONS NATIONALES ET RÉGIONALES SAISON 2013/2014

LRAVB - BRI volley-ball - Saison 2013-2014

**DROITS ET AMENDES
SAISON 2013-2014**

Modification au calendrier	Saison13-14	Ecart avec 2012
Pour coupe de France	Gratuit	
Changement de gymnase	Gratuit	
Jour et/ou horaire	35,00 €	
Feuille de match		
Non tenue	30,00 €	
Mal tenue	10,00 €	
Parvenue hors délais	20,00 €	
Déroulement d'une rencontre		
Résultat non communiqué	25,00 €	
Licence non présentée (à partir de la 3eme journée)	10,00 €	
Droit de réclamation	100,00 €	
Retard mise en place de matériel	25,00 €	
Défaut de matériels (ballons, toise, manomètre, plaquettes)	15,00 €	
Tenue non uniforme (par joueur)	5,00 €	
Forfait match		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur (1)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Aller (2)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Retour-Séniors	200,00 €	
-Jeunes	100,00 €	
Forfait pendant les 3 dernières journées ou finales- Séniors	400,00 €	
-Jeunes	200,00 €	
Club déclaré forfait général- Séniors	800,00 €	
-Jeunes	400,00 €	
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage		
Défaillance totale de l'arbitre	500,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	50,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	25,00 €	
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	85,00 €	
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours	gratuit	
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours	30,00 €	
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00 €	
Divers		
Litige : signature du Club à la place du licencié	150,00 €	
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG	50,00 €	
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National, par match	10,00 €	

(1) : + indemnités frais de déplacements du club visiteur *

*** indemnités de déplacements limitées à 2 voitures frais kilométriques selon le barème en vigueur**

(2) : + match retour chez le club recevant au match aller

**LES CATEGORIES D'AGE
SAISON 2013-2014**

CATEGORIES COMPETITIONS	CATEGORIES D'AGE	OBLIGATIONS MEDICALES	
		Dans la catégorie	Dans la ou les catégories supérieures
Vétérans	+ 40ans pour les hommes 35 ans pour les femmes	Fiche sénior +	
SENIORS	Né(e)s en 1992 et antérieurement	FICHE A	Fiche médicale Seniors + à partir de 35 ans
ESPOIRS	Né(e)s en 1993 et 1994	FICHE A	Fiche Médicale A (M/F) pour jouer en Séniors
JUNIORS	Né(e)s en 1995 et 1996	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Espoirs Fiche A (Fém.) pour jouer en Seniors Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors
CADETS	Né(e)s en 1997 et 1998	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Juniors Fiche A (Fém.) pour jouer en Espoirs Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Espoirs Fiche A (Masc.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors Départemental Fiche B (Masc.) mention double surclassement pour jouer en Seniors Régional et national Fiche A (Fém.) mention simple surclassement pour jouer en Seniors
MINIMES	Né(e)s en 1999 et 2000	FICHE A	Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Cadets Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Juniors Départemental Fiche B (M/F) mention double surclassement pour jouer en Juniors et Espoirs Fiche C Triple surclassement pour jouer en Seniors (M/F) selon les dispositions du Règlement médical
BENJAMINS	Né(e)s en 2001 et 2002	FICHE A	Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Minimes Impossibilité de jouer en Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F)
POUSSINS	Né(e)s en 2003 et 2004	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Benjamins Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M/F)
PUPILLES	Né(e)s en 2005 et 2006	FICHE A	Fiche A (M/F) pour jouer en Poussins Fiche A (M/F) mention simple surclassement pour jouer en Benjamins Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (M et F)
BABY	Né(e)s en 2007 et postérieurement	FICHE A	Impossibilité de surclassement

FICHE A : Aptitude au Sport et Simple Surclassement

FICHE B : Double Surclassement (doit être validée par le Médecin de la F.F.V.B.)

Fiche Senior : Aptitude au sport à partir de 35 ans

Tableau récapitulatif des Devoirs d'Accueils Nationaux et Régionaux Saison 2013/2014**Une équipe Seniors engagée en Division Nationale ou Régionale M/F**

LNV ou ELITE	4 UF 60/40 lic. 1-6X6 + 1- 6x6 ou 4x4						
LNV + Nat ou 2 Nat		5 UF 70/50 lic. 1-6X6 + 1- 6x6 ou 4x4					
Nationale 2			3 UF 50/30 lic. 1-6X6				
Nationale 3				2 UF 40/20 lic 1-6X6			
Pré Nationale					1½ UF 00/16 lic		
Régionale 1						1 UF 00/12 lic	
Régionale 2							½ UF 00/8 lic

Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale M/F

LNV	4 UF 60/40 lic.							
ELITE M/F		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 2	1 UF 10/10 lic		3 UF 50/30 lic	3 UF 50/30 lic				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic			
Pré Nationale		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1½ UF 16 lic		1½ UF 16 lic
Régionale 1	½ UF 8 lic		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1 UF 12 lic	
Régionale 2				½ UF 8 lic			½ UF 8 lic	½ UF 8 lic
TOTAL	5 ½ UF 70/58 lic	4 ½ UF 60/48 lic	3 ½ UF 50/38 lic	4 UF 50/46 lic	3 UF 40/36 lic	2 UF 00/24 lic	1 ½ UF 00/20 lic	2 UF 00/24 lic

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS FÉMININS SAISON 2013/2014

ANNEXE 6

12/11/2013		1X12 - 1X12 - 2X10/12							
		1 en N3 0 en P-N	1 en N3 1 en P-N	1 en N3 2 en P-N	1 en N3 3 en P-N	1 en N3 4 en P-N	1 en N3 5 en P-N	1 en N3 6 en P-N	
		+ 1	0	- 1	- 2	- 3	- 4	- 5	
	N3	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	
1	A	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	PRE-NAT. 12 équipes
2	A	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	
3	A	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	
4	A	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	
5	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	
6	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	
7	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	
8	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	
9	A	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	
10	A	2° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	
11	A	Va.10PN/3R1	2° R1	1°R1	1°R1	1°R1	1°R1	1°R1	
12	A	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	2°R1	2°R1	2°R1	2°R1	2°R1	
13	C	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	REGIONALE 1 12 équipes
14	C	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN	
15	C	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	
16	C	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	
17	C	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	
18	C	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	
19	C	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	
20	C	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	
21	C	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	
22	C	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	
23	C	2° R2 Vainq.	1° R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	
24	C	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	1°R2	
25	1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	REGIONALE 2 2 X 10/12 équipes
26	2	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	
27	3	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	
28	4	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	
29	5	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	
30	6	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	
31	7	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	
32	8	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	
33	9	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	
34	10	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	
35	11	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	
36	12	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	
37	13	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	
38	14	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	
39	15	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	
40	16	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	
41	17	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	
42	18	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	
43	19	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	1°CD 69	
44	20	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	1°CD38/73	
45	21	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	1°CD 42	
46	22	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	1°CD07/26	
47	23	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	1°CD 01	
48	24	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	1°CD 74	
49	1	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	descendant en Départemental
50	2	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	
51	3	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	
52	4	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	
53	5	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	
54	6	2°CD 01	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	10° R2	
55	7	2°CD 74	2°CD 01	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	10° R2	
56	8	11° R2	2°CD 74	2°CD 01	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	2°CD 69	
57	9	11° R2	11° R2	2°CD 74	2°CD 01	2°CD07/26	2°CD 42	2°CD38/73	
58	10	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 74	2°CD 01	2°CD07/26	2°CD 42	
59	11	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 74	2°CD 01	2°CD07/26	
60	12		12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 74	2°CD 01	
61	13			12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2°CD 74	
62	14				12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	
63	15					12° R2	12° R2	11° R2	
64	16						12° R2	12° R2	
65	17							12° R2	

		12/11/2013		1X12 - 1X12 - 2X8						
		1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3		
		0 en P-N	1 en P-N	2 en P-N	3 en P-N	4 en P-N	5 en P-N	6 en P-N		
		+ 1	0	- 1	- 2	- 3	- 4	- 5		
	N3	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	N3	
1	A	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	PRE-NAT.	12 équipes
2	A	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3		
3	A	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3		
4	A	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3		
5	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3		
6	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3		
7	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN		
8	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN		
9	A	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN		
10	A	2° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN		
11	A	Va.10PN/3R1	2° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1		
12	A	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1		
13	C	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	REGIONALE 1	12 équipes
14	C	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN	7° PN		
15	C	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN	8° PN		
16	C	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1	9° PN		
17	C	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1	Va.10PN/3R1		
18	C	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	Pe.10PN/3R1		
19	C	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN		
20	C	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN		
21	C	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1		
22	C	2° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1		
23	C	3° R2	2° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2		
24	C	4° R2	3° R2	2° R2	2° R2	2° R2	2° R2	2° R2		
25	1	10° R1	4° R2	3° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	REGIONALE 2	2 X 8 équipes
26	2	11° R1	10° R1	4° R2	3° R2	9° R1	8° R1	7° R1		
27	3	12° R1	11° R1	10° R1	4° R2	3° R2	9° R1	8° R1		
28	4	5° R2	12° R1	11° R1	10° R1	4° R2	3° R2	9° R1		
29	5	6° R2	5° R2	12° R1	11° R1	10° R1	4° R2	3° R2		
30	6	7° R2	6° R2	5° R2	12° R1	11° R1	10° R1	4° R2		
31	7	8° R2	7° R2	6° R2	5° R2	12° R1	11° R1	10° R1		
32	8	9° R2	8° R2	7° R2	6° R2	5° R2	12° R1	11° R1		
33	9	10° R2	9° R2	8° R2	7° R2	6° R2	5° R2	12° R1		
34	10	11° R2	10° R2	9° R2	8° R2	7° R2	6° R2	5° R2		
35	11	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69		
36	12	1° CD 38/73	1° CD 38/73	1° CD 38/73	1° CD 38/73	1° CD 38/73	1° CD 38/73	1° CD 38/73		
37	13	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	Départemental	
38	14	1° CD 07/26	1° CD 07/26	1° CD 07/26	1° CD 07/26	1° CD 07/26	1° CD 07/26	1° CD 07/26		
39	15	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01		
40	16	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74		
41	1	12° R2	11° R2	10° R2	9° R2	8° R2	7° R2	6° R2		
42	2	2° CD 69	12° R2	11° R2	10° R2	9° R2	8° R2	7° R2		
43	3	2° CD 38/73	2° CD 69	12° R2	11° R2	10° R2	9° R2	8° R2		
44	4	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	12° R2	11° R2	10° R2	9° R2		
45	5	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	12° R2	11° R2	10° R2		
46	6	2° CD 01	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	12° R2	11° R2		
47	7	2° CD 74	2° CD 01	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69	12° R2		
48	8	13° R2	2° CD 74	2° CD 01	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73	2° CD 69		
49	9	14° R2	13° R2	2° CD 74	2° CD 01	2° CD 07/26	2° CD 42	2° CD 38/73		
50	10	15° R2	14° R2	13° R2	2° CD 74	2° CD 01	2° CD 07/26	2° CD 42		
51	11	16° R2	15° R2	14° R2	13° R2	2° CD 74	2° CD 01	2° CD 07/26		
52	12		16° R2	15° R2	14° R2	13° R2	2° CD 74	2° CD 01		
53	13			16° R2	15° R2	14° R2	13° R2	2° CD 74		
54	14				16° R2	15° R2	14° R2	13° R2		
55	15					16° R2	15° R2	14° R2		
56	16						16° R2	15° R2		
57	17							16° R2		

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU PROJET DE FORMATION DU POLE ESPOIR MASCULIN ET FEMININ

ASPECTS SPORTIFS

Système de compétition

Les 12 équipes masculines et féminines y compris les équipes des Pôles sont groupées en une seule poule unique en Pré Nationale M/F.

L'épreuve se déroule en matches Aller-Retour (22 journées)

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré Champion de Pré-National.

Le Groupement Sportif classé 1^{er} est déclaré champion de Pré nationale.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si le Pôle Masculin et ou Féminin termine 1^{er}, c'est l'équipe la mieux classée qui sera proposée au barrage d'accès en N3 (TQCN).

Particularité

Lorsque le Pôle Masculin ou féminin est en position de reléguable (R1) le groupement sportif classé au dessus sera relégué en R1, et sera repêché en priorité si il est classé 9^{ème} et au dessus avant de faire appel au vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) sauf si ce GS est classé 11^{ème}. Dans ce cas là, le vainqueur du barrage (10^{ème} de Pré Nat ou 3^{ème} de R1) redevient prioritaire à la montée en Pré nationale si il y a des places supplémentaires.

A l'issue de la saison 2013-2014, si le Pôle Masculin ou Féminin est classé descendant, il restera maintenu en Pré nationale.

Jours et horaires de rencontres

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir les joueurs du Pôle retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement du pôle un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront les mardis au gymnase du lycée Jean Perrin à Lyon 9^e pour les garçons et le jeudi au Lycée Lumière à Lyon 7^e pour les filles.

Les rencontres à l'extérieure se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites, mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours.

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20 h 00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur/euse des Pôles M/F, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage

Qualification et licences

Les joueurs des Pôles Espoirs M/F sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a l'obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licences portant la mention double ou triple surclassement. Dans le cas contraire, ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueurs/euses.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS

Les Pôle M/F devront s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la ligue.

Ils devront verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Les Pôle M/F par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoir d'accueil.

Leur quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur du pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle de Lyon à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match	Centralisation des Résultats	Equipement	Réclamation
Avertissement et Sanctions de terrain			

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales.

TABLEAU DES JOUEURS/EUSES DES CATEGORIES A ou B

[illegible]